

Forêt des Pyrénées-Atlantiques : y aura-t-il du bois pour tout le monde ?



La bataille de chiffres sur les émissions de CO₂ varie selon que l'on se base sur l'état de la forêt aujourd'hui ou sur un temps plus long, contexte d'incertitudes en raison du réchauffement climatique.

G.B.

PAR BÉNÉDICTE MALLET, PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2024 À 14H35, MODIFIÉ À 16H24.

Les ressources en bois seront-elles suffisantes ? Industriels et défenseurs de l'environnement bataillent sur cet enjeu sur fond d'objectif de décarbonation de la France. Le point dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le remède serait-il pire que le mal ? Face à la nécessaire stratégie de décarbonation de la France, les ressources en bois sont de plus en plus convoitées. Des conflits d'usage qui commencent à émerger et à inquiéter.

Si l'on ne s'intéresse qu'à la seule filière du bois énergie, le département doit faire face à des projets innovants de plus en plus gourmands. On peut citer le plus emblématique sur le bassin de Lacq : celui d'Elyse énergie qui envisage de produire « des carburants verts » pour les avions. Un projet jumeau est aussi en réflexion, à Lannemezan, dans les Hautes-Pyrénées.

Et on ne compte plus le nombre de projets de chaudières industrielles dont celles de Garlin en vue de la production de charbon végétal. Sans oublier ceux des collectivités, qui envisagent de déployer des réseaux de chaleur. Et au bout de la liste : les particuliers qui sont invités à utiliser cette ressource naturelle.

La pompe à carbone enraillée

Pour répondre à ces besoins croissants, subventionnés par l'État en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050, les décideurs basent leurs arguments sur une forêt en constante croissance.

En moins de deux siècles, la surface forestière en France a doublé, ce qui en fait une forêt « sous-exploitée », rappelle régulièrement l'Union des coopératives forestières.

Une réalité qui se heurte à une donnée bien moins réjouissante.

Si cette biomasse profite effectivement d'une belle dynamique, en raison du réchauffement climatique, elle se porte de plus en plus mal. La hausse du taux de mortalité des arbres enraille désormais leur capacité à servir de pompe à carbone, au point que le volume de stockage du CO₂ par l'écosystème forestier a chuté de façon vertigineuse.

En 2015, les forêts absorbaient près de 53 millions de tonnes de CO₂ par an. En 2020, cette capacité s'est réduite à environ 32 millions de tonnes selon le rapport de l'Académie des sciences de l'environnement.

Sujet sensible

Alors jusqu'à quel niveau pourra-t-on prélever cette biomasse dans les Pyrénées-Atlantiques ? La bataille de chiffres sur les émissions de CO₂ varie selon que l'on se base sur l'état de la forêt aujourd'hui ou sur un temps plus long, contexte d'incertitudes.

Le département vient d'indiquer lors de sa dernière session qu'il entend se pencher sur ce sujet sensible, tout en annonçant que Fibois Nouvelle-Aquitaine travaille à la signature d'un pacte bois biosourcés dans le 64.

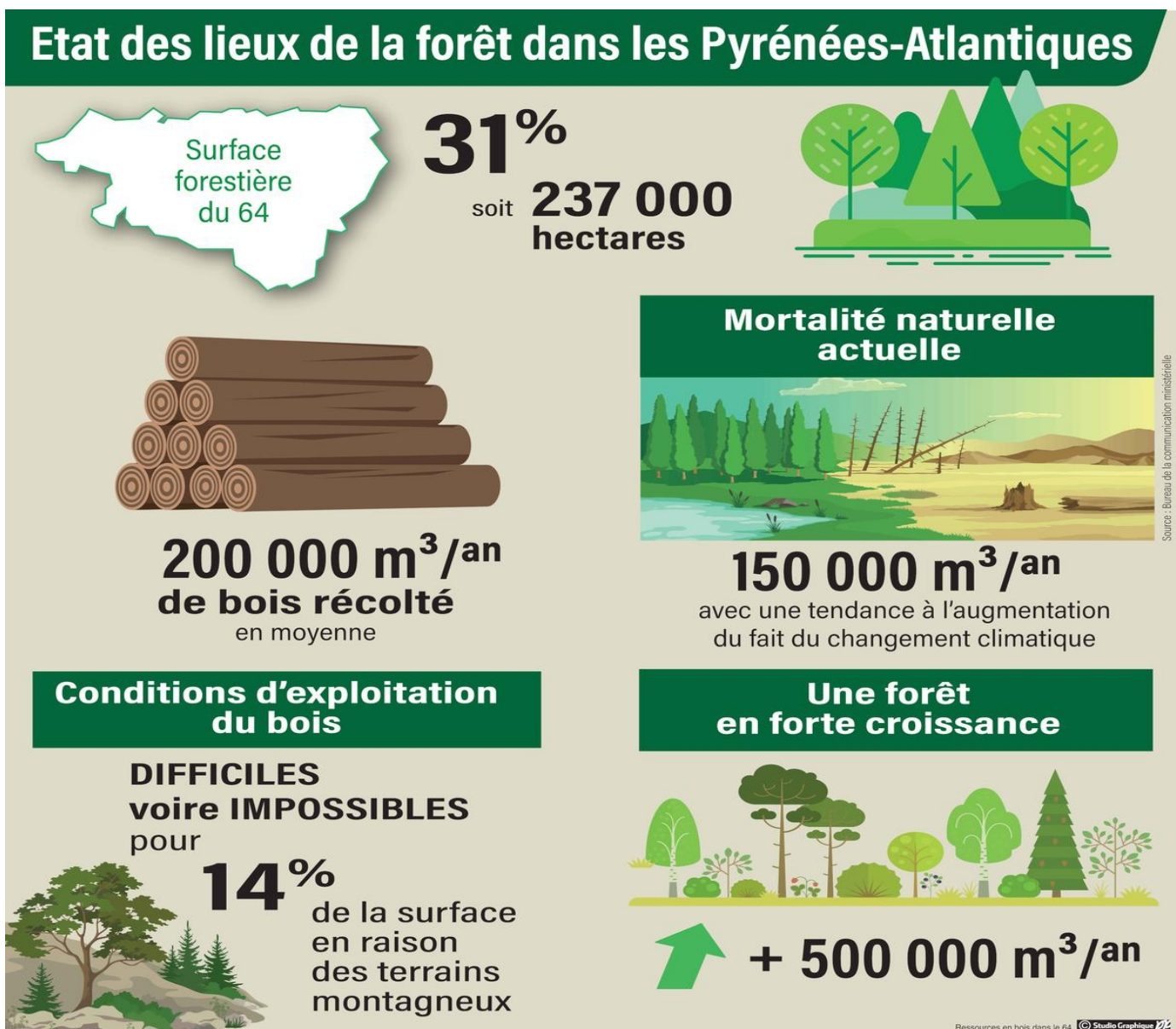
Chaque acteur de la filière promet d'être attentif, à l'exemple du vice-président en charge de la commission Espaces naturels, agriculture et forêts des Luy-de-Béarn.

Philippe Lalanne accompagne la filière bois sur son territoire, en essayant d'inciter les 3 500 petits propriétaires de parcelles à se regrouper. « Une technicienne a pris en

charge ce dossier avant même que le projet de bio charbon et ses besoins en biomasse ne soient présentés », indique-t-il. Mais il reconnaît ne pas disposer à ce jour de précisions sur la filière que souhaitent utiliser ces industriels.

En forte croissance, mais...

Des projets qui se font de plus en plus concurrence. Président de Fransylva, syndicat des propriétaires forestiers privés dans le 64, Hervé Madéo, décrit un équilibre de plus en plus fragile



Quelques chiffres pour y voir plus clair : la forêt dans le 64 couvre 31 % de la surface du territoire. La récolte en bois pour sa transformation ou ses utilisations énergétiques est en moyenne de 200 000 m³ par an et la mortalité naturelle est de l'ordre de 150 000 m³ par an « avec une tendance à l'augmentation du fait du réchauffement climatique » selon les chiffres partagés par les autorités régionales.

Malgré les prélèvements et la mortalité naturelle, la forêt du 64 affiche une forte croissance : plus 500 000 m³ tous les ans. Reste que les conditions d'exploitation sont jugées « difficiles, voire impossible » pour 14 % de la surface en raison de l'inaccessibilité aux parcelles, bien souvent en montagne.

Bon à savoir aussi : les petits propriétaires (ils détiennent en moyenne 2,6 hectares) seraient généralement de piètres gestionnaires. Résultat, si la forêt dans le 64 affiche une forte croissance, elle est vieillissante. Pire, selon les projections de l'ONF, les trois essences majoritaires dans le 64 : le chêne pédonculé, le hêtre et le châtaignier ne passeraient pas le siècle en raison du stress hydrique à venir. « Cette forêt mal entretenue est devenue trop vulnérable », résume Hervé Madéo.

« Ne rien faire pour sa forêt c'est tuer sa forêt »



Pour être durable, la gestion forestière doit répondre aux exigences du Code Forestier rappelle Hervé Madéo, président de Fransylva, syndicat des forêts privées du 64.

Archives Nicolas Sabathier

Son syndicat invite vivement à une meilleure gestion. Pour que le 64 bénéficie « d'une belle forêt avec des essences variées, il faut entretenir, régénérer, renouveler, reboiser les parcelles dépérissantes à faible valeur économique et environnementale avec des essences qui résisteront mieux. » De quoi assurer un couvert végétal sain, capable de séquestrer du gaz carbonique et d'abriter une biodiversité riche pour les générations à venir, plaide-t-il. « Ne rien faire pour sa forêt c'est tuer sa forêt », prévient-il.

Flambée des prix

Une gestion qui passe selon lui par la préservation d'espaces de forêt vieillissante mais aussi par des coupes rases assumées et encadrées par le code forestier. Reste donc à organiser un modèle permettant de prélever chez cet ensemble de petits propriétaires « qui parfois ne savent même pas où se situent leurs parcelles ! ».

Les projets industriels devront aussi tenir compte dans leur « business plan » d'une flambée des prix face à la hausse prévisible de la demande. « Il est donc indispensable que chacun puisse écrire noir sur blanc quelles seront exactement leurs filières d'approvisionnement » . Et sur ce point c'est la cellule Biomasse Nouvelle-Aquitaine qui veille au grain (lire ci-contre) et qui pourrait obliger certains à oublier leur appétit de bûche.

Le cri d'alerte des environnementalistes

Les très importants besoins en biomasse, majoritairement issue de forêts locales, suscitent une forte opposition d'associations de protection de la forêt. Face au récent projet E-CHO d'Elyse energy, par exemple, ce ne sont pas moins de 41 associations qui se sont mobilisées en créant le collectif Touche pas à ma forêt.-pour le climat [et en lançant une pétition en ligne](#). L'urgence climatique implique selon eux de préserver la forêt dans ses rôles essentiels de puits carbone et de source de biodiversité. Et de réserver la biomasse et l'électricité renouvelable à la décarbonation d'usages plus essentiels concernant l'ensemble de la population



Le

Le rôle de puits de carbone des forêts est en berne.

Julien Pierre-Olivier

Qui donne le feu vert aux projets industriels ?

Les porteurs de projets industriels nécessitant un approvisionnement en bois conséquent déposent généralement une demande d'aide répondant aux appels à projet portés par l'ADEME. Dans le cadre de l'instruction de ces dossiers, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie sollicite alors la cellule préfectorale Biomasse Nouvelle-Aquitaine.

Ce service est alors chargé d'évaluer les projets en prenant en compte le plan d'approvisionnement. à l'échelon régional avec l'appui des cellules Biomasse des régions limitrophes si besoin.

Autre étape de contrôle dévolue à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et au Service de la forêt et du bois (SERFOB) : le soin d'évaluer plus précisément si la récolte en bois prévue pour les besoins d'une industrie est soutenable dans le temps.

Au final, c'est bien le Service de la forêt et du bois qui émet un avis au regard du plan d'approvisionnement fourni, de l'évaluation de la ressource et des consommations connues ou probables dans la zone concernée. Le Serfob s'attache également à détecter d'éventuels conflits d'usage et à veiller au respect de la hiérarchie et des usages permettant la fixation et le stockage du dioxyde de carbone tels que fixés dans le Code forestier. Un texte qui indique que le rôle de puits de carbone des forêts est reconnu

d'intérêt général pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ce diagnostic du plan d'approvisionnement permet ensuite au Préfet de région de rendre un avis motivé et détaillé pour les projets sollicitant une aide de l'État.